

RÉDACTION ET BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

Table with 3 columns: PRIX D'ABONNEMENT, Un an, 6 mois, 3 mois. Suisse, Union postale, Prix du numéro: 40 centimes.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 21

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La Gazette de Lausanne sera adressée gratuitement jusqu'au 31 décembre aux abonnés nouveaux pour 1892.

LAUSANNE, 26 décembre 1891

LA SESSION FÉDÉRALE

L'événement de cette courte session a été la démission de M. Welti et son remplacement par M. Zemp.

L'Assemblée fédérale a été bien inspirée lorsqu'elle a fait de pressantes démarches auprès du président de la Confédération pour l'engager à revenir de sa détermination et quand elle a rendu un solennel témoignage aux services rendus par le magistrat qui, en quittant dans le moment actuel un fauteuil occupé pendant vingt-cinq ans, s'est montré si respectueux de la volonté populaire.

Quoique le vote du 6 décembre n'eût, de la part de la masse du peuple, rien d'hostile à M. Welti, on comprend pourtant qu'il ait déterminé celui-ci à se retirer: ce vote condamnait la politique du rachat telle que M. Welti l'a conçue. Ne voyant pas la possibilité de reprendre cette grosse question sur d'autres bases dans un avenir qu'il pût escompter avec quelque certitude; se sentant, par conséquent, paralysé, M. Welti a préféré quitter son poste. C'était agir dignement et avec loyauté.

On a exprimé la crainte que cette démission d'un conseiller fédéral, au lendemain d'un vote contraire du peuple, créât un précédent fâcheux et donnât au referendum un tour personnel qu'il ne doit pas avoir. On a demandé aussi si elle ne compromettait pas la solidarité qui doit exister entre les membres du Conseil fédéral et ne portait pas atteinte à l'impersonnalité et à l'unité du gouvernement. Nous avons déjà dit pourquoi nous ne partageons pas ce souci. En pareille matière, il n'est pas possible de poser des règles; c'est affaire de sentiment individuel dont la conscience du magistrat est seule le juge. Il y en a toujours de différemment faites. Et quand bien même la démission de M. Welti rappellerait à nos hommes d'Etat que, jusque dans le gouvernement collectif, il est des responsabilités qui demeurent personnelles, nous n'y verrions pas grand mal. Il n'est pas à redouter que l'exemple de M. Welti soit trop fréquemment suivi.

Il faut savoir gré aussi à l'Assemblée fédérale d'avoir enfin compris qu'en excluant systématiquement les catholiques du Conseil fédéral, elle outrageait gravement un bon tiers du peuple suisse. L'opinion publique demandait depuis longtemps cette réparation nécessaire, qui eût certainement gagné à plus de spontanéité. Il faut espérer qu'entrée dans cette voie, l'Assemblée fédérale y persévérera et qu'à la prochaine vacance elle se souviendra que le centre libéral n'a maintenant plus aucun représentant dans le Conseil fédéral. La presse radicale a dit bien haut, ces jours derniers, que la représentation des partis dans le gouvernement était un principe démocratique, et que la doctrine des gouvernements homogènes était abandonnée. Nous sommes heureux de la savoir dans ce sentiment, à la condition

qu'on se rappelle à la première occasion que le peuple suisse n'est pas composé pour un septième de conservateurs-catholiques et pour six septièmes de radicaux.

La question des chemins de fer n'a pas été traitée dans les séances publiques, mais on a préparé, dans les coulisses, une motion pour le mois de janvier. Après un long détour et beaucoup de fausses manœuvres, on en revient au point de départ, à l'étude préalable. C'est par là qu'il eût fallu commencer.

En attendant, on a beaucoup disserté sur la façon dont il faut interpréter le vote du peuple rejetant l'achat du Central. Tout bien entendu, on arrive généralement à cette conclusion: que le peuple voit, à tort ou à raison, des avantages dans l'unification de l'exploitation, qu'il la désire même jusqu'à un certain point, mais qu'il ne consentira pas à une combinaison qui aurait pour effet de charger la Confédération d'une dette d'un milliard. De là cette conséquence qu'il faut chercher la solution dans une coopération de la Confédération et des compagnies, sans déplacement brusque de capitaux. Enfin, on a acquis encore cette autre conviction que les populations de l'orient et de l'occident de la Suisse espèrent surtout d'une intervention active de la Confédération dans ce domaine le percement du Simplon et du Splügen, depuis si longtemps désiré.

Si l'Assemblée fédérale ne travaille pas sur ces bases générales, elle risque d'aller au-devant de nouveaux échecs. Au reste, la solution n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain. L'avantage que nous voyons à la motion Curti, c'est qu'elle prévient les velléités de nantir de la question l'initiative populaire; il vaut mieux qu'elle reste, pour la phase préparatoire, entre les mains du Conseil fédéral et de l'Assemblée.

Le Conseil national paraît n'avoir pas encore quitté la sainte terre qu'il a de ce nouveau droit du peuple. Nous ne pouvons nous expliquer qu'ainsi la décision de maintenir, contrairement à l'avis du Conseil des Etats et des propositions du Conseil fédéral, un système de votation impraticable. Nous sommes surpris surtout de voir M. Brunner, un fervent apôtre de la démocratie directe pourtant, persister dans une erreur aussi fâcheuse. La loi va faire retour au Conseil des Etats qui, sans doute, maintiendra, lui aussi, ses premières réactions. Et après? Entend-on soulever le conflit entre les deux conseils et laisser la constitution inexcécutée. Ce serait de bien petite et mauvaise politique.

On a amnistié ce qui restait encore de préventions tennesinoises, une vingtaine de citoyens accusés d'avoir plus ou moins corrompu des électeurs ou de s'être laissé corrompre eux-mêmes, il y aura tantôt trois ans, dans ces fameuses élections générales de mars 1889, qui ont permis à M. Eugène Borel d'être aujourd'hui le seul des commissaires fédéraux contemporains qui soit revenu intact du Tessin. On a évidemment bien fait de laisser courir ces pauvres diables; suivant la composition du jury, ils risquaient d'être condamnés, car il y a des conservateurs dans le nombre. Tout le monde a compris au Palais fédéral qu'après avoir avalé à Zurich le chameau qu'on sait, il n'était plus possible de couler le mouchoir à Lucerne. Le public supporte une certaine dose de scandale, mais encore ne faut-il rien exagérer; on était à la limite extrême. Il y a eu pourtant au Conseil national une dizaine de députés pour ne pas le sentir.

A quelque chose scandale est bon pourtant. Les assises de Zurich ont si violemment heurté le sens de la justice que la procédure pénale fédérale en est morte. Ce n'est pas dommage. Le Conseil des Etats unanime a applaudi à la motion de M. Wirz qui en demande la révision. Radicaux et conservateurs l'ont votée, quoique M. Wirz ait nettement motivé sa proposition par les écumantes scènes du Rathhaus de la Limmatt. M. Ruchonnet lui-même, dans son discours, a dû reconnaître que l'exclusion des débats de la partie civile, exclusion qui lui interdit de parler même lorsqu'elle est diffamée comme à Zurich, était inadmissible. Quant au jury, M. Ruchonnet ne l'a pas chaleureusement défendu non plus. Comme M. Wirz en demandait la suppression totale, M. Ruchonnet s'est borné à rappeler les termes de la constitution qui impose le jury dans certains cas, notamment pour le jugement des délits politiques. Mais il a donné à entendre qu'on en circonscrirait l'action le plus possible.

Il serait assez curieux de voir la Confédération suivre l'exemple de M. Respini et, à propos des affaires tennesinoises, restreindre l'emploi du jury que M. Respini a fait abolir dans son canton. Il peut donc sortir quelque chose de bon, même du palazzo de Bellinzona.

La note à payer n'est pas encore réglée entre le Tessin et la Confédération. Ce sera pour janvier. Le Conseil fédéral présente la facture acquittée et il fait bien, à son point de vue. Quand avec deux bataillons on pouvait en deux jours rétablir l'ordre, à la condition, il est vrai, de mettre résolument au violon les patriotes qui le troublaient, on a envoyé au Tessin une petite armée et on a laissé les patriotes s'en moquer. On a dépensé beaucoup d'argent à ce jeu. M. Scheuchzer, qui a le mot pour rire, proposait dernièrement dans son journal de laisser ces frais au compte des membres du Conseil fédéral qui ont envoyé M. Kunzli au Tessin. Nous ne savons pas si M. Scheuchzer a l'intention de renouveler sa proposition au Conseil national où serait sa vraie place, mais il paraît certain pourtant qu'il n'y aura pas unanimement pour donner quittance aux Tessinois. M. Vogelsanger fait observer, dans son Grutliamer, que le Tessin et ses aubergistes ont beaucoup gagné à l'occupation fédérale; la Confédération y a laissé bon nombre d'écus et ses soldats aussi. Quitter leur dette aux Tessinois serait les encourager à recommencer, pense le député du Grutli.

A ce point de vue, il est bon que la question ait été ajournée à janvier. Les septembristes de Mendrisio paraissent disposés à faire de nouveau du tapage. M. de Stoppani a interpellé le Conseil fédéral; c'est mauvais signe. Qui sait si on ne prépare pas quelque mauvais coup à Mendrisio? A tout hasard, M. Ruchonnet a pris des gages contre la justice tessinoise et cité quelques articles de la constitution à l'usage du commissaire fédéral de l'an qui vient. Quant à des régiments, il y en aura de disponibles pour faire leur cours de répétition au Tessin; on doit justement faire l'échange des nouvelles armes. Mais on n'en viendra pas là. Sauf à Mendrisio, les Tessinois ne demandent qu'à vivre en paix sous le gouvernement que M. Soldati préside avec tant de tact et à la sagesse duquel MM. Ruchonnet et Stoppani ont rendu hommage.

Nous aimerions avoir, sur cette question du paiement des frais de l'occupation fédérale, l'avis du peuple suisse. Nous serions étonnés s'il ne les laissait pas au compte des Tessinois. Mais à moins que l'Assemblée fédérale n'inter-

vienne, le peuple ne pourra pas dire son mot. Le Conseil fédéral estime que l'affaire n'est pas de portée générale et que le referendum n'a rien à y voir. Dans le Landbote, M. Locher proteste; il dit que si on ne veut pas consulter le peuple, c'est qu'on a peur de lui. Peut-être bien... Le fait est que l'obligation de payer imposée au Tessin porterait à la bande de M. Simen un coup dont elle ne se relèverait pas et dont le parti radical aurait aussi sa bonne part. Ce qu'on cherche sans doute à éviter. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas aussi quelques bons arguments pour que ce soit la Confédération qui paye.

Le Conseil des Etats a longuement discuté la loi sur la chasse; on y a rompu des lances pour et contre les chasses fermées, pour et contre la chasse du printemps, pour et contre la chasse du dimanche. Il y a sur tous ces points, et sur plusieurs autres, des divergences irréductibles entre les chasseurs de la Suisse romande et leurs confrères de race germanique. Comme la loi doit passer encore au Conseil national, on y pourra revenir. Il faudrait que toutes les lois fussent discutées avec autant de soin; on en ferait moins.

Le budget a été ce qui s'appelle « enlevé. » Pourtant, la commission du Conseil national, en particulier M. le député Richard, a fait quelques observations sur les origines du fameux déficit. La commission a trouvé le Conseil fédéral trop pessimiste; les chiffres du budget sont élevés, mais cela correspond à l'augmentation constante des services publics fédéraux. Encore peut-on s'étonner que le Conseil fédéral entrevoie la nécessité de créer des ressources nouvelles. Les grosses dépenses de l'avenir sont des dépenses militaires, où il est difficile de marchander, mais les ressources s'accroissent régulièrement. Les recettes des péages augmentent dans une forte mesure. Puis il faudrait aussi écarter du budget les articles qui sont de simples artifices de comptabilité. Ainsi, pour le loyer des bâtiments de l'administration, on simule une dépense de 4 0/0 de la valeur des immeubles, versée par un département à un autre. Cette comptabilité serait à sa place dans le compte d'Etat; elle ne l'est pas dans un budget. Le déficit de treize millions, dont douze pour des dépenses militaires extraordinaires, est prévu depuis 1889. L'argent est là, et si on fait figurer ces sommes aux dépenses, il faudrait logiquement faire figurer aux recettes les capitaux empruntés. On n'aurait pas besoin ainsi d'un budget extraordinaire et on serait plus exact.

Nos finances demeurent bonnes, la Suisse n'est pas entrée dans la voie des déficits et le crédit de la Confédération est aussi solide qu'auparavant.

Si le budget a été adopté à peu près avec les chiffres proposés par le Conseil fédéral, il semble pourtant que l'Assemblée veuille prendre quelques précautions pour l'avenir. De cette intention procède l'invitation faite au Conseil fédéral de tenir dorénavant à la disposition de la commission un tableau complet des fonctionnaires et de leurs traitements; on commence, paraît-il, à ne plus s'y reconnaître. De même, cet autre « postulat » qui invite le Conseil fédéral à soumettre aux conseils un projet d'arrêté spécial pour toute nouvelle construction dont le devis dépasse 100,000 fr., les cas urgents réservés. Cela à propos du crédit pour certain pont sur l'Aar à Thoune, introduit plus ou moins subrepticement dans

le budget pendant qu'il passait d'un conseil à l'autre.

Puisque nous parlons postulats, signalons celui qui a été voté sur la proposition de M. Soldati et qui invite le Conseil fédéral à examiner s'il n'y aurait pas lieu de soumettre à la régale des postes les journaux importés de l'étranger pour être vendus ou distribués en Suisse. M. Soldati veut réagir contre l'importation de journaux étrangers par ballots, ce qui permet de les vendre en Suisse au même prix que dans leur pays d'origine, et cela au grand détriment des journaux suisses. Cet état de choses comporte aussi un danger moral d'une certaine gravité. La vente des journaux étrangers a pris chez nous, surtout dans les cantons frontiers, des proportions si considérables qu'il est à craindre que l'opinion publique de ces cantons ne finisse par être presque entièrement formée par la presse étrangère. Ainsi, à Genève, on débite par jour plus de dix mille exemplaires du Petit Journal. Au Tessin, les journaux italiens sont presque les seuls qui soient lus par le public, de sorte que l'opinion générale est formée presque exclusivement par la presse italienne. Or, n'est-il pas extrêmement mauvais qu'un canton qui a toute la peine du monde à s'assimiler les éléments de la vie publique suisse, s'assimile journellement les éléments de la vie nationale d'un Etat limitrophe auquel il ne veut pas appartenir? Il y aurait là un véritable danger le jour où l'horizon politique viendrait à se troubler et où nous aurions quelque démêlé avec l'Italie. En soumettant les journaux étrangers à la régale des postes, il ne manquera pas de se produire, il est vrai, des cas de contrebande, mais l'expérience suggère les mesures propres à y obvier.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative de M. Soldati. Les bons journaux étrangers supporteront cette aggravation du prix de transport; quant aux journaux à un sou, nous n'en avons que faire. Au reste, il y a là une question d'équité. Pourquoi la poste fédérale traiterait-elle plus généreusement les journaux étrangers que ceux du pays? Nous espérons bien que M. Zemp prendra en sérieuse considération l'invitation de l'Assemblée fédérale.

Signalons encore, parmi les décisions intéressantes de la session, celle qui assure la construction de l'importante route de Klausen, depuis si longtemps désirée dans la Suisse centrale et qui est le complément nécessaire du réseau des routes alpêtres, puis cet autre arrêté qui autorise le Conseil fédéral à organiser provisoirement et jusqu'au dépôt d'une loi définitive les troupes spécialement chargées de l'occupation et de la défense du Gothard.

En matière de législation du travail, le Conseil national a approuvé l'arrêté qui étend l'application de la loi sur les fabriques à un certain nombre d'exploitations industrielles; ainsi à celles qui occupent plus de dix ouvriers, ou qui, travaillant avec un nombre d'ouvriers moindre, emploient des moteurs mécaniques ou occupent des personnes âgées de moins de 18 ans, ou présentent des dangers particuliers pour la santé et la vie. Il a approuvé aussi l'arrêté qui réduit la catégorie des travaux accessoires, de nettoyage par exemple, auxquels les ouvriers sont tenus de se prêter en sus des heures. D'autre part, on a eu raison de repousser la motion visant la publication obligatoire de tous les jugements pour contravention à la loi sur les fabriques. Quant à la motion Cornaz

FEUILLETON DE LA GAZETTE

MA DOUCE

par GUSTAVE TOUDOUZE

PREMIÈRE PARTIE

Elles étaient un groupe de cinq à six, toutes en mêmes longues mantes noires plissées autour du cou à plis profonds, épais et réguliers, le large capuchon à fond retombant enveloppant la tête et cachant presque complètement le petit bonnet blanc camaroté, asssemblées devant l'hôtel de la Marine, sous la brume de plus en plus sombre, de plus en plus dense de cette finissante journée de décembre; toutes tenaient également à la main un gros livre de messe à couverture de bure ou leur chapellet aux grains polis par l'essentielle caresse des prières.

Sur le seuil, devant les petits carreaux de la devanture vitrée, derrière laquelle s'entassaient des pots de verdure et de fleurs, entre sa fille Marie-Ange et sa domestique Péline, tournant le dos à la maison, comme si elle n'eût pas encore pu se décider à rentrer, Mme Rosalie Dorso, la patronne de l'hôtel, la veuve de l'ancien maire, doyenne respectée du pays, se tenait très droite et robuste malgré ses soixante-douze ans, la face éclairée en plein par le pen de jour jaunâtre qui arrivait faiblement, trouant la cotonneuse épaisseur du brouillard.

Dans l'encadrement sculptural de l'étoffe de dentil auréolée autour de ses traits à la fois doux et fermes, et les détachant plus vigoureusement par l'opposition du contraste, brillaient ses yeux bleus devenus d'un gris clair sous l'effacement successif des années, sous

l'usure des larmes, sous le frottement continu de tant de visages contemplés, tandis qu'une ombre légère tombait sur ses rides cendrées par l'âge, sur sa bouche au rose un peu flétri, plus défilait, plus anstre, sur ses cheveux blancs lissés correctement en bandeaux sur le front et dépassant à peine la broderie plate de la coiffe.

Par moments un coup de vent passait sur le groupe, apportant avec l'odeur âcre et saine de la mer, avec la salure humide des embruns, l'air rutilant d'une chanson monotone, traînante, que récitait un vieux mendiant, quêtant de porte en porte, une besace de toile bise accrochée à l'épaule, tout son corps plié en deux, et dont la voix cassée, tremblante, s'élevait par saccades vers les notes aiguës, semblait le dernier grondement vite essoufflé de quelque antique binou des temps qui ne sont plus.

On l'apercevait, assez loin encore, le dos rond, sa courte veste éfrangée laissant voir sa ceinture, ayant les bragons-bras démodés et les jambières enfoncées dans les sabots pleins de paille, en lamentable et sordide silhouette de la Bretagne d'autrefois. Ce qu'il chantait, c'était la fameuse légende de la Peste d'Elliant, une terrible épidémie qui ravagea l'Armorique au VI^e siècle et emporta tout entière la paroisse d'Elliant.

Une minute, attirée invinciblement, Mme Dorso parut écouter, comme répondant à un appel secret, les yeux dirigés vers lui avec une nuance de tristesse mécontente.

Tous deux sans doute, à la même minute, elle et le vieux pauvre, ils ont songé à la même chose, ils se sont sentis frappés du même rapprochement; alors le même ressouvenir flote confusément dans leur mémoire pleine de choses vieilles, de choses inoubliables, de choses d'un passé transmis pieusement de lèvres en lèvres, des aïeux aux petits-enfants, des anciens

aux jeunes, en une chaîne ininterrompue, et cela, depuis les âges les plus lointains, depuis des siècles.

Puis, immédiatement, ce cri étouffé, cette exclamation que lui arrache la saisissante analogie de ce souvenir avec la grande catastrophe présente, avec le mal sous lequel se débat en ce moment son pauvre pays:

— La vèrette!

Comme sous l'éveil haletant d'un tocsin grondant à ses oreilles, une lente évocation de tout ce qui vient d'arriver durant ces derniers mois se fait en elle, l'envalait, l'enveloppe de son vertige de deuil.

Elle voit le fléau, elle le suit de nouveau dans son développement toujours croissant, dans ses phases, dans sa marche.

Sur la fleur rouge des bruyères, sur l'or tremblant des ajoncs, sur la moire violacée des mauves, sur la roseur tendre des égantines sauvages, sur le pâle safran des immortelles, comme un soufflé de tempête balayait la lande embaumée, portant partout l'effroi, la désolation, la mort, la terrifiante nouvelle surgit soudain, court, grandit, se multiplie, se propage.

Venant du sud, des limites du Morbihan et du Finistère, elle rase les défilés de la côte, effleure la pointe des écueils, se baigne dans l'écume des vagues, pénètre de hameau en hameau, de ville en ville, plus rapide que le suroît, plus dévastatrice que ce vent des naufrages.

D'abord au Gullivée, ensuite à Andierne, on en a parlé tout à coup, sans trop comprendre encore ce qui survenait, sans savoir d'où arrivait cette chose hideuse qui ronge et déchaine un visage humain comme une bête féroce dévore une proie. On a seulement reconnu le mal monstrueux, la petite vérole, la variole noire, la vèrette.

Puis, de jour en jour, sous la croissante brume d'automne, le poison avait circulé, emporté par les

airs, glissant de maison en maison, traversant les landes désertes, affrontant les épinets bruns, coulant par les sentes ombragées, roulant avec l'amas grossissant des feuilles mortes emportées par les rafales: Lescoff, Plogoff, Tréboul, Douarnenez, Locronan, se trouvaient atteints, décimés. Cela gagnait, gagnait sans cesse.

Enfin cela passe la baie, franchit le Méného, allant au nord vers Brest; cela arrive, précédé de son nom d'épouvantement, cela se jette sur cette étroite langue de terre dont personne ne peut fuir; cela vient du continent et s'avance vers la mer, aucune issue, aucun moyen de lui échapper!

En effet, c'est tout là-bas, aux confins les plus lointains, les plus perdus de la terre de France, de la terre d'Europe, à l'une des pointes les plus extrêmes de l'Armorique, dans cette presqu'île ignorée que domine Crozon, son église et son fort, entre la baie de Douarnenez et la rade de Brest, entre le bec du Raz et la pointe de Saint-Mathieu-Fin-de-Terre, en sombre et mélancolique Cornouailles, aux limites mêmes du vieux monde, que baigne de sa lame violente l'immense Atlantique. Après, plus rien, rien que le gonflement éternel mouvant, rien que l'Océan jusqu'à l'horizon, un horizon qui ne termine pas, car, après cette barre rigide que fait l'eau, au delà des phares, au delà des derniers écueils noirs créés d'écume blanche, il y a d'autres lignes rigides, d'autres horizons d'eau toujours semblables, d'autres, d'autres encore, donnant la troublante sensation d'Infini.

La vèrette est là!

Et un tableau plus désolant, plus attristant encore se déploie sous les regards hallucinés de la vieille Brétonne, car les semaines ont passé, permettant au fléau d'accomplir son œuvre de dévastation, semant derrière lui les épaves.

Maintenant, en ce glaçant et hurlant mois noir de

sur les syndicats professionnels, elle a été renvoyée au Conseil fédéral, qui examinera entre autres le côté constitutionnel de la question. A ce propos, notons que M. Deucher a annoncé pour le printemps prochain le dépôt d'un projet de loi sur l'assurance contre les accidents et la maladie.

Enfin, M. Vogelsanger avec tous ses amis de la gauche démocratique, quelques radicaux comme MM. Bühler, de Berne, Comtesse, Eckenstein, Favon, Joos, Locher et Stessel et deux catholiques, MM. Decurtins et Schmid (d'Uri), ont fait une motion demandant des dispositions spéciales pour protéger le droit d'association des ouvriers. Il semble que cette question est en proches relations avec celle des syndicats professionnels. C'est à ce titre que le Conseil fédéral a déclaré vouloir l'étudier.

On voit que s'il n'a pas été pris beaucoup de décisions au cours de la session, on a, d'autre part, soulevé une foule de questions importantes. Au reste, l'Assemblée fédérale n'a fait que s'ajourner; elle se réunira de nouveau en janvier pour la ratification des traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie auxquels viendra s'ajouter sans doute le traité avec l'Italie pour lequel les conférences vont commencer au premier jour à Zurich.

NOUVELLES POLITIQUES

— On annonce la mort de M. Henri Didier, sénateur inamovible, né en 1808. Ancien avocat et magistrat, il était l'un des vétérans du parti républicain et avait déjà siégé à la Constituante de 1848 et à la Législative de 1849.

Par suite de la mort de M. Didier, il ne reste plus que 40 inamovibles sur 75. L'année 1891 en a emporté sept: MM. Corbon, Testelin, l' général de Montaignac, de Pressensac, Lalanne, l'administrateur Camponen et Didier.

— Les funérailles de Mgr Freppel auront lieu mardi, à 9 heures du matin, à Angers. Mgr Meignan, archevêque de Tours, y présidera.

— La Gazette de la Croix dit tenir de bonne source que le ministre de l'intérieur prussien élabore un projet de loi restreignant la liberté de changer de domicile, afin d'enrayer la dépopulation des campagnes et l'accroissement anormal des grandes villes.

Cette grave mesure obligerait ceux qui veulent quitter leur lieu d'origine à prouver qu'ils ont, dans leur nouvelle résidence, une habitation remplissant toutes les conditions désirables au point de vue de l'hygiène.

Dans le cas contraire, ils seraient repatriés aux frais de leur commune.

— Le roi Oscar de Suède est gravement atteint depuis quelques jours de l'influenza.

— En Autriche, l'évolution du comte de Taaffe vers la gauche allemande est marquée par l'entrée dans le cabinet, comme ministre sans portefeuille, de M. le comte de Kuenburg, un personnage de second plan, ami intime de M. de Plener. Le nouveau ministre assistera aux réunions du club de la gauche et servira d'intermédiaire entre ce parti et le cabinet, plus encore qu'il ne participera aux affaires du gouvernement. C'est même, paraît-il, spécialement dans ce but que le comte de Taaffe se l'est annexé.

— Mercredi a eu lieu dans la circonscription de Waterford, en Irlande, une des élections les plus disputées depuis la mort de Parnell. Les deux candidats en présence étaient M. John Redmond et M. Michael Davitt. M. Redmond, un des députés parnellistes les plus influents, avait donné sa démission de député de Waterford pour se présenter à Cork, afin d'empêcher par son prestige personnel que le siège occupé jusque-là par le chef du parti eût à son adversaire. On se rappelle l'acharnement de la campagne électorale d'alors; malgré tous les efforts de ses amis, M. Redmond fut battu à plus de 1000 voix de majorité par M. Flavin, le candidat de MM. O'Brien et Healy. Il a été plus heureux cette fois et a réussi à conquérir le siège devenu vacant par la mort de M. Power, un parnelliste, quoiqu'il eût un adversaire plus dangereux que M. Flavin. M. Michael Davitt est, en effet, un des champions les plus ardents et les plus populaires de la cause irlandaise et il était certainement le plus propre à contre-balancer l'influence de M. Redmond. Il avait hésité jusqu'au dernier moment à poser sa candidature; mais, quand il se vit récompensé de ses tentatives de conciliation par les huées, les menaces et même les coups des parnellistes, il prit brusquement parti. Cette décision parut aux nationalistes anti-parnellistes être un gage de victoire. Mais la situation électorale de Waterford était particulièrement favorable à M. Redmond. Ballybricken, le faubourg le plus populaire de la ville, lui était entièrement dévoué, et les conservateurs ministériels, sans doute afin de faire pièce aux gladstoniens, lui ont prêté leur appui. Aussi M. Davitt lui-même ne comptait-il pas avoir plus de 100 voix de majorité en cas de succès. Il n'est donc pas étonnant que M. Redmond ait eu 1725 voix contre 1229 données à M. Davitt. C'est le premier succès des parnellistes depuis la mort de leur chef.

— Les élections générales roumaines, rendues nécessaires par la dissolution des deux Chambres que le roi vient de prononcer à la demande du cabinet Cargari, auront lieu au commencement de février. Le parlement se réunira le 24 du même mois. La lutte promet d'être très vive.

Le budget au Sénat français.

Paris, 25 décembre. Le budget sera-t-il voté par le Sénat avant le Nouvel-An? On commence à en douter sérieusement. La situation est celle-ci: le rapport général déposé par M. Boulanger, sénateur de la Meuse, écarte les articles relatifs à la réforme des frais de justice.

M. Rouvier, au nom du cabinet, a l'intention de demander au Sénat de ne point ratifier cette proposition et de voter la réforme des frais de justice telle qu'elle a été incorporée par la Chambre dans le budget.

Que fera la majorité?

Les divers groupes se sont réunis et ont examiné la question.

On connaît les résolutions de la gauche démocratique, le groupe de MM. Ranc et Goblet. Elle estime qu'il faut examiner la question de la réforme des frais de justice. Si l'on n'a pas le temps de la terminer avant la fin de l'année, le groupe ne crant pas l'expédition des douzièmes provisoires, qui permettra de la mener à bien dans les premiers mois de l'année prochaine; cela vaudrait mieux que le vote immédiat du budget sans la réforme.

L'Union républicaine n'a pas encore pris de décision; les vues les plus contradictoires ont été échangées dans la réunion d'hier. Elle se réunira de nouveau samedi.

La droite se réunira également samedi pour déterminer son attitude dans le débat. Actuellement ce groupe incline à présenter au début du débat une

motion préjudicielle disant que, le Sénat n'ayant pas le temps de discuter sérieusement le budget, il y aurait lieu de voter immédiatement des douzièmes provisoires. Le Sénat examinerait alors le budget à la rentrée de janvier.

Le centre gauche inclinait vers une solution de ce genre.

Enfin, à la gauche républicaine, qui est le groupe le plus nombreux, et où divers orateurs ont été entendus, notamment MM. Boulanger, Loubet, Magnin, Mazeau, il a été décidé, à l'unanimité, que, si une motion préjudicielle relative à une demande de douzièmes provisoires était déposée, il conviendrait de l'écarter.

Le groupe pense que le Sénat doit examiner le budget dans la tenon du la commission des finances le lui présente, c'est-à-dire sans la réforme des frais de justice.

On voit, d'après ce résumé, que la situation est assez confuse.

INFORMATIONS DIVERSES

— Trois cents veuves pauvres de Paris vont recevoir les dons que le président de la République et Mme Carnot font chaque année à l'occasion de la fête de Noël. Une somme de 30,000 fr. est affectée à ces secours. Chaque veuve reçoit 50 fr. en espèces et des vêtements dont la valeur représente une somme égale. Le don en espèces est fait au nom de M. Carnot et le don en vêtements au nom de Mme Carnot. Le premier est distribué par les maires et le second par une entreprise ordinaire de factage. Les années précédentes c'était la gendarmerie qui effectuait cette distribution. Il en était résulté quelques inconvénients qui avaient pour effet de signaler à l'attention des voisins les personnes qui bénéficiaient de la générosité du président de la République et de Mme Carnot, dont la discrétion se trouvait ainsi trahie. Les veuves qui recevront les dons de l'Élysée ont été choisies parmi celles dont le mari est mort pendant l'année et qui ont à leur charge trois enfants âgés de moins de treize ans.

— L'Allemagne vient de perdre un de ses meilleurs juristes, l'un des plus riches quartiers de Berlin. Un pavillon-restaurant a sauté, projetant de toutes parts ses débris, qui ont cassé les vitres des maisons voisines et blessé plusieurs passants. On se trouve, paraît-il, en présence d'une vengeance privée, et il ne s'agit pas, comme on l'avait cru tout d'abord, d'un attentat socialiste.

— Le Rhin, charriant des glaçons, les compagnies de bateaux à vapeur de Cologne et de Düsseldorf ont dû suspendre leur service.

L'assassin de la rue du Temple.

Paris, 25 décembre. Cette fois, il est pris, du moins on l'espère: La police était convaincue que la baronne Dellard, naturellement prudente, défiante même, n'avait pu ouvrir sa porte qu'à une personne qu'elle connaissait parfaitement. De plus, il était évident que cette personne avait dû interrompre ses relations avec la baronne Dellard depuis un certain temps, puisqu'elle ignorait sa nouvelle adresse. Le baron interrogé ne trouvait rien dans ses souvenirs.

On eut alors l'idée de s'adresser aux différents concierges des maisons habitées successivement par Mme Dellard. L'un d'eux se souvint qu'un militaire venait souvent voir le fils de Mme Caboret. On rechercha ce qu'était devenu ce militaire et on apprit qu'il était parvenu au grade d'officier dans la région de Lyon. Comme on savait qu'il s'appelait Anstas, l'Annuaire militaire indiqua qu'il occupait les fonctions de sous-lieutenant au 158^e de ligne.

Le baron Dellard, quand on lui eut nommé Anstas, fit la déclaration suivante:

« C'était un ami du fils de notre domestique Caboret, un jeune homme auquel ma mère et moi nous nous intéressions. Il échoua aux examens de l'École polytechnique et, sur mes conseils, s'engagea dans un régiment de ligne à Dijon, où je le recommandai chaudement à son colonel.

Pendant son séjour en Bourgogne, il prépara ses examens pour Saint-Cyr où il fut reçu dans les derniers numéros en 1887. Ma mère l'aidait de ses subsides, et pendant son séjour à l'École, il était reçu familièrement dans notre maison où il venait dîner les jours de sortie. En 1889, il a été nommé sous-lieutenant à Lyon. Depuis lors, je ne sais trop ce qu'il est devenu. »

Immédiatement, la Streté se rendit compte qu'il pouvait y avoir là une piste sérieuse.

Elle écrivit à Lyon pour savoir si par hasard Anstas ne serait pas venu à Paris au moment du crime. Il lui fut répondu que ce sous-lieutenant avait été mis en non activité pour faits d'immoralité et avait quitté Lyon le 1^{er} décembre.

Des ordres de recherches furent donnés à la brigade des garnis. Celle-ci établit que le 2 décembre, Anstas était descendu à l'hôtel du Midi et du Nord, 20, rue Notre-Dame-des-Victoires, et qu'il en était parti le 10 pour aller habiter rue de Valois, dans une chambre louée au patron du restaurant de la Jeune France.

Les inspecteurs Jaume et Barbaste furent chargés d'une minutieuse surveillance et vinrent passer la nuit chez le concierge de la rue de Valois. Ils bivouaquèrent au pied de l'escalier, près du calorifère de la maison. A six heures du matin, Jaume se détacha pour aller chercher Mouillot, l'ouvrier plombier qui avait vu l'assassin de Mme Dellard. Il le ramena et tous deux s'installèrent dans un débit de vin situé en face de la maison où Anstas était logé.

Dans la matinée arriva au nom de l'assassin présumé une lettre qui fut interceptée. A onze heures et demie, Anstas coiffé d'un chapeau mou descendit l'escalier en fredonnant. Jaume l'aborda, en lui demandant si la lettre qu'il tenait à la main était bien réellement pour lui.

Il avait été convenu entre l'inspecteur de la streté et Mouillot que ce dernier lui donnerait un coup de coudes s'il reconnaissait l'individu soupçonné. Mouillot exécuta le signal convenu, tout en murmurant à l'oreille de Jaume:

« C'est bien cela, mais celui-ci a de la barbe et l'autre n'en avait pas.

— Puisque cette lettre est bien pour vous, dit Jaume à Anstas, j'en ai une autre à vous remettre. Veuillez nous accompagner chez M. Goron, qui a quelques renseignements à vous demander.

En même temps il « emballa » dans un sac Anstas, qui ne fit aucune résistance. On arriva à la préfecture de police.

— Vos soupçons sont absurdes, répondit celui-ci à l'interrogatoire. Au moment du crime, j'étais chez Mme X., qui m'avait invité à dîner et qui habite boulevard Beaumarchais.

— C'est bien, on vérifiera. Les magistrats décidèrent de se rendre immédiatement à l'hôtel, en compagnie de l'inculpé, et d'y faire les premières perquisitions.

Là on trouva un revolver chargé de six balles, un chapeau à bords plats et un pardessus à raies brillantes et mates assez semblable à celui tant de fois décrit. Dans les meubles, dans la valise, aucun argent. Anstas n'avait dans ses poches que 40 centimes. L'examen du pardessus fit constater des traces de lavage sur la manche.

On habilla alors Anstas du pardessus et du chapeau mou et on le conduisit auprès de l'hôpital de Delphine Houlon, la servante de Mme Dellard encore en traitement par suite des blessures qu'elle a subies.

Des qu'elle l'aperçut, elle s'écria: « Ne le lâchez pas! C'est bien mon assassin. C'est bien ce monstre... »

Quelques temps après, Anstas fut confronté avec le baron Dellard. Il ne nia pas ses relations antérieures avec ce dernier, mais déclara que, s'il n'était pas venu lui rendre visite à son arrivée à Paris, c'était pour lui laisser ignorer sa disgrâce dans l'armée.

D'autres témoins furent interrogés. Entre autres Lina Berle, la bonne du second étage de la maison du crime. Ici se place un détail curieux.

Le fripier Israël, de Lyon, qui prétendait avoir vendu le pardessus à l'assassin, et qui semble, dans toute cette affaire, ne rechercher qu'une réclamation d'un goût douteux, avait envoyé à Paris un vêtement identique. Lina Berle ne l'avait pas reconnu pour faire partie du costume de l'assassin. Mais quand elle vit celui qui portait Anstas et qui a été fourni à ce dernier par son tailleur militaire de Lyon, elle s'écria:

« C'est bien cela. Un milieu de ces dépositions accablantes, Anstas conservait le plus grand calme. Son principal moyen de défense consistait à affirmer qu'à l'heure du crime il dinait chez Mme X., boulevard Beaumarchais, où il était entré à cinq heures du soir.

Mme X., reconnaît bien qu'elle a eu, ce soir-là, Anstas pour hôte, mais elle n'est pas d'accord avec lui sur l'heure de son arrivée. Elle prétend qu'il n'est venu qu'à cinq heures un quart au plus tôt.

En ce cas, l'assassin aurait eu le temps nécessaire pour aller remettre un peu d'ordre dans sa toilette et faire disparaître les traces de sang trop apparentes. Pendant tout le repas, chez Mme X., il se montra fort calme et tout indique que la justice se trouve en présence d'un individu absolument maître de lui et dont elle n'obtiendra pas facilement des aveux.

Le point faible de l'accusation est l'impossibilité de savoir ce qu'il est devenu la fameuse serviette. Tous les témoins du crime affirment que l'assassin en portait une; or, on n'en a jamais connu à Anstas.

Par contre, la justice observe qu'au lendemain du crime Anstas a revêtu son uniforme, a été revêtu toutes les personnes qu'il avait visitées la veille et a laissé ignorer ses relations antérieures avec la famille Dellard, alors que tout le monde lui parlait de l'assassinat de la baronne.

De plus, l'alibi qu'il invoque indique sa présence à quelques centaines de mètres du lieu du meurtre.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Conseil national. — L'élection pour le remplacement de M. Zemp aura lieu le 17 janvier.

Militaire. — Ont été nommés commissaires des quatre corps d'armée: MM. les lieutenants-colonels d'administration Siegwart (I), Walker (II), Moser (III), et von Moos (IV).

— La poudre sans fumée est introduite officiellement par l'artillerie.

— La Nationalzeitung dit qu'un certain nombre de fabricants qui ont fourni des pièces pour le nouveau fusil ont demandé au Département militaire qu'on relevât les prix auxquels ils s'étaient engagés à travailler, l'expérience ayant démontré que ces prix étaient insuffisants. Le journal bâlois pense qu'il ne pourra pas être donné suite à cette demande parce que cela soulèverait des réclamations de la part des concurrents évincés.

Le krach dans la Suisse allemande.

Il y a longtemps que la Suisse n'a été financièrement aussi douloureusement frappée que quelques-uns de ses centres les plus industriels viennent de l'être. Winterthur, Zurich, Bâle viennent d'assister à la débâcle de plusieurs banques bien posées et qui jusqu'à présent jouissaient de la confiance générale. On comprend l'émotion qui s'est emparée de la population, car les conséquences de cette crise peuvent s'étendre plus loin encore. Les directeurs faillis sont en fuite, d'autres sont sous les verrous.

La Ostschweiz publie un grand article dans lequel on signale le sieur Goldberger et ceux qui l'ont accredité dans le pays comme l'auteur responsable de la catastrophe. Nous avons déjà fait l'histoire des exploits de M. Goldberger; nos lecteurs y ont assisté en partie en voyant comment, avec le concours des gouvernements de Vaud et de Fribourg, M. Goldberger a fait la Fusion. Nous n'avons donc pas besoin d'y revenir.

On mande de Winterthur que l'agent de la Banque cantonale sur cette place, M. Peter, a été arrêté sous prévention de falsification de la comptabilité.

Le conseil d'administration de la Banque cantonale a décidé de donner lundi au Grand Conseil des renseignements relatifs aux pertes qu'elle a subies dans l'affaire Zurich et dans la crise financière en général. M. Keller, administrateur, écrit au Landbote que ces pertes n'iront pas jusqu'à compromettre le fond de réserve.

Les créanciers de la Bodenkreditanstalt, de Berne, se réunissent lundi. Une liquidation est probable. La Banca unione italiana de Milan, création de M. Goldberger, dont les actions sont au plus bas, a reçu la démission de quatre de ses administrateurs, MM. Fierz-Landis, Le Brettau, tous deux administrateurs du Bankverein de Zurich; D^r Simen, directeur de la International Bank à Berlin et Krause, de la maison Krause et C^o, également à Berlin.

La faillite de la Kreditanstalt de Bâle est prononcée. Aujourd'hui que le sieur Wuest est à terre, on apprend sur ses antécédents une foule de renseignements fâcheux. A l'âge précoce de seize ans, ce flibustier avait déjà créé à Lucerne une banque pour exploiter les valeurs à lots. Il la dirigea si bien qu'il fut néanmoins reconnu entièrement responsable.

De Lucerne, Wuest alla à Bâle, sa peine expiée. Il ne fut pas admis à la Bourse, ce qui ne l'empêcha pas de faire de grandes spéculations et une foule de dupes. On n'a pas encore retrouvé sa trace, ni celle de son associé Kling.

La commission des Beaux-Arts.

La commission d'enquête nommée par le Conseil fédéral pour éclaircir les faits relatifs à la campagne, commencée en mars dernier par la Nouvelle Gazette de Zurich et continuée dans plusieurs journaux contre la commission des Beaux-Arts, a déposé son rapport.

Après s'être demandé s'il est réellement profitable au progrès de l'art que le Conseil fédéral achète des tableaux à l'Exposition nationale, pour une forte somme, comme cela a eu lieu en 1890, le rapport conclut comme suit:

« En tous cas, nous estimons qu'il n'a été fourni aucune preuve à l'appui des accusations formulées contre la commission des Beaux-Arts d'avoir pratiqué des menées quelconques ayant un but d'intérêt personnel. Après avoir examiné avec soin toutes les pièces et avoir pesé minutieusement les dépositions des témoins, nous avons acquis la conviction que le reproche fait à la commission des Beaux-Arts, soit à la majorité de ses membres, d'avoir agi contrairement au devoir et à l'honneur est injustifiable. »

Les personnes que les articles injurieux désignaient comme ayant composé la majorité sont: MM. Th. de Saussure vice-président, E. Duval, A. de Meuron, Jost Muheim, Stehlin-Burckhardt et les peintres décedés F. Bocion et F. Buchser, puis les jurés suppléants, A. de Beaumont, Meyer-am Rhyn, Ed. Ravel et Rittmeyer.

La minorité, suivant les mêmes journaux, aurait été MM. A. Bocklin et R. Dorer, démissionnaires. Ils comptent aussi dans cette minorité le président Rothpletz, qui, étant malade lors de l'exposition de 1890, n'a pas pris part aux délibérations d'alors et qui a donné sa démission plus tard pour des motifs tout autres que les deux premiers.

Cette honteuse affaire est ainsi terminée. Nous n'avons jamais cru aux accusations formulées contre les honorables personnes incriminées dans cette polémique. Elle a sa source dans des vanités froissées. Certains artistes devraient bien se dire qu'en étalant devant le public leurs susceptibilités malades, ils desservent la cause de l'art. L'hypertrophie du « moi » est malheureusement une affection très répandue dans certains milieux.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Un chat sauté par un chien: c'est ce qui s'est vu dernièrement dans une paroisse du Mittelland bernois. On voulait, à la cure, se débarrasser d'un chat et les enfants chargés de la besogne mirent la bête dans un sac et la jetèrent dans l'Aar. Le chien de la maison assailla à l'exécution « le cœur navré. »

Quelques temps plus tard, on voyait rentrer de compagnie, à la cure, les deux animaux tout trempés. Le chien avait sauté à l'eau, saisi le sac avec les dents, l'avait rapporté au rivage et ouvert en le déchirant, rendant à son compagnon la vie et la liberté. On lui fit grâce, cela va de soi.

APPENZEL. — La semaine dernière, le domestique de M. Rusch (hôtelier au Sântus) et deux de ses amis ont fait l'ascension de cette montagne pour porter au directeur de la station météorologique, qui y passe l'hiver avec sa femme et sa fille, de la viande, du pain, un petit arbre de Noël tout garni, afin que là-haut, aussi, les solitaires puissent célébrer la fête joyeuse.

LUCERNE. — L'assassin Gatti paraîtra le 7 janvier devant le tribunal d'appel.

VALAIS. — On nous écrit de Sierre, 24 décembre:

« L'hiver qui vient de nous faire la surprise d'arriver sans crier gare, fait la joie des patineurs étrangers qui selon l'usage, à l'approche de Noël, viennent prendre leurs ébats ici.

« Le lac de Géron, subitement congelé par les nuits glaciales de la semaine, présente une surface d'une limpidité de cristal qui permet, chose bien rare, d'apercevoir le fond de son bassin. Entièrement pris sur une étendue d'une quinzaine d'hectares, il sera bientôt d'une extrémité à l'autre si la température se maintient à la baisse.

« Toutefois, en dépit du froid, l'hiver est en pleine parure de fête. Pas un nuage au ciel, pas un souffle dans l'air. Dans ce coin de pays où les brouillards n'ont que faire, tant que le jour dure, le soleil brille radieux.

« Un progrès à noter. A partir du 1^{er} janvier, Sierre aura une station météorologique de première classe. »

« Voici des renseignements plus complets sur le déplorable accident survenu à la Gemmi.

Wilhelm Henry, originaire de Frutigen, accompagné de deux autres Bernois, les frères Bacher, entreprenait de franchir la Gemmi pour retourner des bains de Louèche à son domicile. — Aucun guide ne consentit à l'accompagner les trois imprudents. La neige était tombée abondamment et à Louèche-Bains même il y en avait trente centimètres. En outre, de nombreuses avalanches avaient roulé des hauteurs dans la vallée pendant la nuit précédente. Toutefois, Henry ne se laissa pas détourner par les avertissements qui lui furent donnés, et mercredi matin il partait avec ses deux amis. De Louèche-Bains on put suivre leur marche pendant un certain temps, et l'on constata avec des lunettes qu'un hont de trois heures ils avaient à peine franchi le tiers du chemin montant à la Gemmi.

Bientôt des tourbillons de neige, puis d'épais nuages empêchèrent de poursuivre les observations. On télégraphia jeudi à Frutigen pour savoir si Henry y était arrivé; sa femme répondit qu'elle n'avait pas reçu de nouvelles et qu'elle attendait encore son mari.

Samedi matin, trois guides expérimentés de Louèche-Bains se mirent à la recherche, et quand ils arrivèrent à mi-hauteur du passage ils découvrirent un alpenstock et deux chapeaux qu'ils reconnurent comme ayant appartenu aux frères Bacher.

Les guides continuèrent leur chemin en se proposant de pousser jusqu'à Schwabensbach, à la frontière des cantons de Berne et du Valais. Mais là non plus personne n'avait aperçu les trois voyageurs, et il paraissait certain que ces malheureux avaient été entraînés par une avalanche qui s'était détachée mercredi matin du sommet de la Gemmi. Au prix des plus grands efforts, les guides revinrent à Louèche-Bains, où ils parvenaient à 7 heures du soir.

On a entrepris dès lors de nouvelles recherches dans les précipices qui s'ouvrent au bord du sentier de la Gemmi et on a retrouvé les cadavres des trois imprudents.

— Le Confédéré paraîtra deux fois par semaine à partir du 1^{er} janvier prochain, pour le même prix que précédemment.

CANTON DE VAUD

Militaire. — Le Conseil d'Etat a nommé capitaines d'artillerie MM. les premiers-lieutenants Ad. Curtin, Paul van Berchem et Gustave Bourgeois. Ces deux derniers prennent le commandement définitif des batteries de campagne 4 et 5 qu'ils exerçaient à titre provisoire.

Instituteurs primaires.

On nous écrit du Gros-de-Vaud, le 24 décembre: « Le dernier numéro de votre honorable journal nous annonce qu'une pétition se signe dans le corps enseignant primaire pour demander au Grand Conseil que les instituteurs nommés sous l'ancienne loi soient, comme leurs collègues nouvellement élus, déchargés des fonctions d'église. »

« Je regrette qu'une demande semblable ait été mise en circulation, parce qu'elle me paraît basée sur une interprétation erronée de la loi de 1889 sur l'instruction primaire et être par conséquent inutile. »

« La loi dit à son article 36: « Les fonctions de régent sont incompatibles avec toute autre fonction, » à moins d'une autorisation expresse du département. Or, si nous consultons la section VI du règlement du 12 avril 1890 qui parle des devoirs du régent, nous n'y trouvons rien de ce que vous rapportez au fonction d'église. L'article 122 de la loi, enfin, spécifie qu'outre certains actes législatifs indiqués aux paragraphes 4, 2, 3 et 4, sont encore abrogés en 3^e toutes autres dispositions contraires à la présente loi. »

« La loi est donc très explicite. S'il faut encore un exemple, le voici: »

« Lorsque par une loi, on a introduit les cours complémentaires, tous les instituteurs, même ceux dont les conditions d'engagement ne le comportaient pas, ont dû se soumettre et faire les dus cours. Il me semble qu'il en doit être de même lorsqu'une autre loi allège la besogne au lieu de l'augmenter. »

Un instituteur.

PAYS-D'ENHAUT. — « Nous jouissons depuis dix jours d'un temps superbe et d'un soleil radieux, dit le Journal de Château-d'Œe. La température s'est un peu radoucie et le thermomètre qui était descendu pendant la nuit jusqu'à 18^e au-dessous de zéro, oscille entre — 8 et 10^e. Il y a trop peu de neige dans les prés, au gré des agriculteurs, mais assez pour que les amateurs de luge puissent prendre leurs ébats. »

« Nos hôtes d'hiver sont au nombre d'une cinquantaine. Ils sont confortablement installés dans les pensions aménagées pour la saison en dans des appartements particuliers et ne se lassent pas d'admirer notre brillant soleil et notre air sec, froid et tranquille. Les malades et les bien portants s'en trouvent fort bien. »

BOLEY-MAGNOUX. — Un incendie a éclaté dans la nuit de vendredi à samedi dernier, dans une écurie de ce village. Les quatre têtes de bétail qui s'y trouvaient ont dû être abattues. Le feu a heureusement pu être arrêté à temps; la bise soufflait avec violence et eût pu amener un désastre.

NOIX. — Après des débats qui ont duré deux jours, le 22 et le 23 décembre, les douze auteurs du charivari qui avait été donné au Muids (commune d'Arzier) le 10 septembre dernier, dans la soirée, ont été condamnés chacun à deux jours d'emprisonnement et à 16 fr. 50 d'amende, ainsi qu'à quatre-vingt-cinq francs de frais du procès solidairement entre eux.

La plaignante a été condamnée à 5 francs d'amende et au cinquième des frais du procès pour avoir injurié, dans l'après-midi du même jour, la sœur de trois des coupables.

La cour était composée de M. Moreillon, président du tribunal, et de MM. les juges Pellegriin et Baup; le fauteuil du ministère public était occupé par M. André, substitut du procureur-général; la plaignante était assistée par M. l'avocat Bonnard.

AVENCHES. — M. Louis Hermann, procureur-juré, a été nommé municipal.

LAUSANNE

Election au Grand Conseil.

Le Grulli annonce qu'il y aura ce soir, aux Trois-Suisse, une assemblée de l'Union ouvrière lausannoise en vue de l'élection qui aura lieu le 10 janvier pour le remplacement de feu M. Jules Perrin au Grand Conseil. L'assemblée, dit le Grulli, aura pour mission de choisir le candidat, ainsi que de discuter, conformément aux usages ouvriers, le programme qui lui aura à accepter.

On a déjà annoncé que le candidat serait M. A. Fauquez et cela paraît tout naturel. N'est-ce pas M. Fauquez qui est le vrai fondateur de l'Union ouvrière et l'homme qui, depuis plusieurs années, dirige le parti ouvrier à Lausanne?

L'élection du 10 janvier sera donc intéressante; elle sera la première qui permettra de faire le dénombrement exact des partis à Lausanne, si toutefois le parti libéral et le parti gouvernemental présentent tous deux des candidats.

« Si on jette un coup-d'œil sur le nombre de voix obtenues lors des dernières élections au Conseil national par le candidat ouvrier, dit le Grulli, nous voyons que dans ce cercle les conservateurs ont fait 200 voix de plus que le candidat ouvrier, tandis que celui-ci en a fait 200 de plus que le candidat porté sur la liste démocratique. En prenant donc cette élection pour base, nous aurions droit dans le cercle de Lausanne à huit députés et nous n'en avons pas un seul. Dans ces conditions et sans nous inquiéter de l'attitude de nos adversaires, il est du devoir du parti ouvrier d'entrer en lice afin de protester contre un pareil exclusivisme et de lutter énergiquement pour la place à laquelle le parti ouvrier a droit au soleil et qu'il est en droit de réclamer au nom des 14,000 ouvriers du canton et spécialement des 1335 électeurs du cercle de Lausanne. »

Le scrutin du 10 nous dira si ces chiffres sont exacts.

Les fossiles de Samos.

Quelques mots sur l'

le paléontologiste Marsh, a déjà, à l'heure qu'il est, dépensé un million et demi de francs pour des collections de vertébrés fossiles, somme en comparaison de laquelle même la dotation du British Museum, à South Kensington, est une bagatelle.

La ville de Lausanne a tout lieu d'être fière que le trésor scientifique en question se trouve dans ses murs, non-seulement à cause de son importance, mais encore pour le fait que sa présence chez nous est due à l'initiative privée, en imitation de ce qui se pratique sur une vaste échelle aux Etats-Unis.

Militaire. — M. le premier lieutenant de Meuron, officier-instructeur à la 1^{re} division, a été désigné par le Département militaire fédéral pour faire un stage d'une année dans l'armée française. Il est admis dans le 22^{me} régiment d'infanterie, à Montelmar.

Arbres de Noël. — Il y a eu hier, à Lausanne, d'innombrables arbres de Noël pour les enfants des écoles ou des sociétés de tout genre. Au théâtre, par deux fois, à 3 heures et à 7 heures, un gigantesque sapin s'est allumé pour les enfants de la Paternelle. La salle était archi-comble. L'Echo musical a joué quelques beaux morceaux. M. le pasteur Nef a adressé aux enfants une de ces allocutions charmantes dont il a le secret, et y a eu des pantomimes et des tableaux allégoriques et le tout s'est terminé par une distribution de cadeaux. Jamais fête enfantine n'a été plus réussie.

Le Cercle de Beau-Séjour organise aussi sa fête de famille. Dimanche 3 janvier, il offre aux enfants de ses membres un arbre de Noël agrémenté de quelques productions artistiques: récitaions de circonstance, morceaux de piano, chœurs d'enfants, etc. Il y aura aussi, pour chacun des petits invités, un cadeau et une bonne parole. La fête aura lieu dans la grande salle du Cercle et tous les sociétaires y sont cordialement invités.

Croix-Rouge. — La Société vaudoise de la Croix-Rouge annonce l'ouverture à Lausanne d'un nouveau cours de pansement et soins des malades. Il commencera dans ce mois de janvier. Les dames qui voudraient y prendre part sont priées de s'inscrire avant le 31 décembre, chez M. Emile Ruffieux, place St-François. Passé cette date, il ne sera plus reçu d'inscriptions.

VARIÉTÉS

E. Javelle et l'alpinisme.

Les amis d'Emile Javelle viennent de publier une nouvelle édition de ses Souvenirs d'un alpiniste, qui depuis longtemps ne se trouvaient plus en librairie (1). C'est un des meilleurs livres, un des plus sincères surtout, que les Alpes aient inspiré: les grimpeurs ou les habitués plus modestes de nos tranquilles stations d'été y retrouveront leurs propres impressions, exprimées sans éclat pittoresque, dans un style qui ne ressemble en rien à celui des descriptifs modernes, mais avec une franchise communicative et une sympathie ingénue.

Emile Javelle, enlevé dans la force de l'âge, en 1883, par une maladie que sa passion de la montagne l'empêcha de combattre, devait être une figure singulièrement attrayante, si l'on en juge par la fidélité des souvenirs qu'il a laissés. Quelques-uns de ses élèves, demeurés ensuite ses amis, sont parmi les hommes les plus distingués de notre Suisse romande: ainsi M. H. Warnéry, M. E. Muret, qui vient d'être nommé professeur de langues et de littérature romanes à l'université de Genève, M. E. Béranek, un de ces travailleurs qui savent mettre beaucoup d'âme dans l'accomplissement d'une tâche modeste, un de ces esprits dont l'exceptionnelle distinction est réservée à un petit cercle d'amis et d'élèves. Tous ont conservé pour lui une sorte de piété. Que de fois aussi, j'ai entendu prononcer son nom, avec une tendresse émue, par certains des guides du Valais! Il les avait formés, il avait fait avec eux des « premières » difficiles ou dangereuses, ils avaient couru ensemble cette communauté du péril qui rapproche pour la vie: Javelle était pour eux un camarade, presque un confrère. Ils parlent encore de lui, quand ils posent le pied sur les cimes qu'il aimait à gravir, sur ces cimes du massif de la Dent du Midi pour lequel il avait une prédilection.

Nous, qui n'avons pas connu Javelle, nous ne pouvons l'apprécier qu'à travers son livre.

(1) Souvenirs d'un alpiniste, par E. Javelle, 2^e édition, in-12, Payot à Lausanne.

Or, comme le dit loyalement M. Ed. Béranek dans son avant-propos, « le meilleur de Javelle n'est pas dans ses récits. Le temps lui a manqué pour donner sa mesure... Ceux qu'il a honorés de son amitié, ceux-là surtout qui ont eu le privilège de vivre dans son intimité, savent comme il y a loin de l'auteur à l'homme! Et c'est le cœur serré qu'ils songent à tout ce qu'on pouvait attendre du plein épanouissement de cette riche et noble nature, tourmentée d'idéal et de vérité, et dans laquelle s'alliaient les dons les plus rares du cœur et de l'esprit... Il faut prendre note d'un tel aveu, et surtout ne point le considérer comme une critique. Nous sommes avertis: les Souvenirs d'un alpiniste ne sont point le livre d'un écrivain: il y manque les habiletés qu'on acquiert, les « ficelles » dont l'emploi devient peu à peu si facile, les mots brillants, les couleurs vives. Mais ils sont le livre d'un homme, d'un homme supérieur à son style; et considérés à ce point de vue, ils n'en sont que plus intéressants.

Personne, je crois, n'a jamais eu de la montagne un amour plus vif et plus intelligent. Il l'aimait pour elle-même et pour tout ce qu'elle a: pour ses aspects, pour ses difficultés, pour ses dangers mêmes. « Je suis, disait-il, du nombre des grimpeurs qui vont sans but, des clubistes inutiles. » Et, comme il était un homme de travail et de devoir, il éprouvait aussitôt le besoin de se justifier: « Touriste inutile? non, il n'est pas inutile, celui, si humble qu'il soit, qui vient payer un sincère tribut d'admiration aux Alpes et y retrempe son âme, et qui, sans savoir peut-être les expliquer ou les peindre, les comprend et les aime. Aux touristes badauds, porteurs de voiles bleues et de bâtons marqués, le nom d'inutile: mais à qui, comme, suivant le sentier perdu, vient seul heurter au chalet, à quiconque surtout franchit la moraine, remonte le glacier et gravit la haute cime, donnez un autre nom! »

Il y a, c'est vrai, de bonnes gens qui sont tout près de considérer l'alpinisme comme une espèce d'immoralité: de se fatiguer « pour rien », de risquer sa vie pour le plaisir de la risquer, on perd du temps et des forces par des sentiers difficiles. Ceux-là ne savent pas, ne sauront jamais les bienfaits que la montagne a pour ses fidèles, et tout ce qu'elle leur enseigne. Inutile, elle ne saurait l'être: sans parler du bien physique qu'elle fait aux épuisés et aux fatigués, elle exerce encore une saine action morale que Javelle connaissait bien. On y devient meilleur, comme le vin. On y dépose ces âpretés, ces convoitises, ces rancunes, ces dégoûts, ces ambitions, tout ce vilain lest de l'âme, en un mot, que la vie civilisée, avec ses exigences et ses tyrannies, dépose inévitablement en nous. « La solitude distille la douceur, » disait Saint-Bernard; et ce mot est encore vrai. Elle rend l'indulgence et la bonté, que tant de soucis nous arrachent. Elle développe les hautes pensées. Cette expression que Javelle emploie souvent, retremper son âme, est une image discutable: mais l'idée qu'elle traduit ne l'est pas. Ceux-là le savent bien, qui se sont assez abandonnés au charme des Alpes pour en éprouver l'action bienfaisante.

Les Souvenirs d'un alpiniste renferment entre autres quelques beaux récits d'ascensions terribles. Bien souvent, dans des courses modestes, qui ne ressemblent en rien aux héroïques grimpees que décrit Javelle, je me suis demandé d'où venait l'inévitable séduction des roches ou du glacier, à quel secret sentiment répondait l'alpinisme. Cette même question se pose avec une croissante intensité lorsqu'on lit les pages consacrées à la Cime de l'Est, au Cuvier, au Four-Noir surtout: des pages vivantes, palpitantes, lyriques, les meilleures du livre, à coup sûr, celles qui dégagent la plus communicative émotion:

« ... Alors — ô délicieux souvenir! — alors commence la grande gymnastique aérienne, la vertigineuse grimpe comme aux flèches de Strasbourg, alors viennent ces émouvants passages où, suspendu sur mille mètres d'abîme, l'on tient du bout des doigts, du fin bord de la semelle à de simples rugosités de granit qu'on ne peut appeler des saillies, mais pourtant si solides et si sûres qu'avec un peu d'habitude on est absolument certain de ne pas tomber. Et se prenant corps à

corps avec ces rudes et fins rochers, on se suspend, on se hisse, on se tord dans des attitudes qui eussent fait la joie de Michel-Ange; de temps en temps on regarde entre ses pieds, ou l'on penche la tête par-dessus son épauole pour contempler les profondeurs, tandis qu'en soi-même on bénit le ciel d'avoir les membres souples, le pied sûr, la tête libre de vertige, et de pouvoir se livrer sans peur à cette envante et incomparable gymnastique... »

Je relis ces lignes, j'évoque les souvenirs de très modestes grimpees qui ne ressemblent que de bien loin à cette description et je m'en prend de nouveau aux bonnes gens qui condamnent l'alpinisme. Oui, sans doute, l'attrait du danger est pour quelque chose, pour beaucoup dans le goût des ascensions. Mais n'est-ce pas une raison de plus de les recommander, comme l'exercice le meilleur et le plus sain pour nos âmes comme pour nos corps? Nous tenons si lâchement à la vie, dans le courant de nos habitudes, et nous avons, si lâchement aussi, peur de la mort! Voici des sensations qui nous exaltent au-dessus de ce médiocre état, voici que grâce aux difficultés, aux aspects, à l'air, nous échappons pour un instant à une faiblesse. Mais cet instant est d'un prix inestimable: c'est celui où nous valons le mieux, parce que c'est celui où nous sommes un peu délivrés de nous-mêmes. Nous avons le droit de le rechercher et de le prolonger, nous ne pourrions faire plus utile emploi ni de notre temps ni de nos forces.

Je relis d'autres pages, plus tranquilles, moins hautes: Huit jours dans le val d'Anniviers, Salvan, les Gorges de la Sallanche; et je vois surgir les paysages que j'aime au-dessus de tout. Javelle les évoque avec une rare puissance de suggestion. Sous les grisailles de ce ciel d'hiver, oppressif et lourd, il me promène aux Mayens de Van, dans l'étroit vallon que traverse la Sallanche, où j'ai passé tant d'heures délicieuses; nous remontons le cours du torrent par un sûr sentier, et voici s'ouvrir la plaine de Salafé: « Poésie d'antique solitude et de sublime silence; poésie qui fait rêver l'assistant au premier âge du monde, on est l'Adam de la création nouvelle, ou que, dernier survivant de générations éteintes, on est resté seul avec la nature et Dieu... Voici les cinq cimes de la Dent du Midi, qui surplombent le pâturage de leurs titanesques architectures. Voici la Tour Sallières, la romanesque montagne où groude une éternelle avalanche. Voici d'autres sites encore, qui m'empressent de nostalgie... Quand donc reviendra l'été? Quand pourra-t-on reprendre le sac et le bâton? Oh! que Javelle a bien su remplir les heures libres de sa courte vie!... Et ceux qui aiment les Alpes aimeront et reliront son livre, qui en a les parfums, la noblesse et la pureté.

Edouard Rod.

LES LIVRES

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, 97^e année, 1892.

Fidèle à ses traditions, le numéro de janvier de la Bibliothèque universelle nous arrive un peu avant la fin de l'année. C'est un cadeau de Noël, et non des moindres, qu'on peut offrir à ses parents et à ses amis... avec la quittance de l'abonnement de 1892, une quittance charmante, imprimée luxueusement sur fin carton, et qu'on obtient, pour le prix modique d'un louis, au bureau de la Revue, Grand-St-Jean, n° 2. Aux Suisses exilés sur la terre étrangère, rien ne saurait faire un plus grand plaisir... sauf, peut-être, un abonnement à la Gazette de Lausanne.

La Bibliothèque entre avec 1892 dans sa trente-troisième année. Pendant soixante-dix ans elle a vécu à Genève, puis, le beson s'étant fait sentir de lui infuser un sang nouveau, elle a été transportée à Lausanne et placée sous une direction vivante. Avec quelle persévérance, quelle admirable ténacité, quel flair M. Edouard Tallichet a su la faire revivre et lui conquérir la brillante position qu'elle occupe, c'est ce que diront tous ceux qui en ont suivi attentivement la marche dans ce dernier quart de siècle. La Bibliothèque, on peut le dire, est une des gloires et une des forces de la Suisse romande. Alors que tant d'autres entreprises similaires n'ont vécu, à Paris, que ce que vivent les fleurs, la Revue suisse a progressé et prospéré sans cesse. Non seulement elle a groupé autour d'elle tous ses écrivains nationaux de talent, mais nombreux sont ceux qui lui sont venus de France et qui lui restent fidèles quoique les portes de plus grands et de plus riches périodiques se soient dès lors ouvertes toutes larges pour eux.

Un coup d'œil jeté sur la table des travaux publiés par la Revue de 1866 à 1891 en montre la variété et la richesse. Questions politiques, littéraires, philosophiques, artistiques et sociales, elle a tout abordé, dans l'esprit le plus large, sans passion et sans parti-pris; ses nombreuses chroniques ont tenu constamment ses lecteurs au courant de tout ce qui s'est passé d'intéressant dans le monde intellectuel. En outre, seule peut-être parmi les Revues de langue française, la Bibliothèque peut se rendre le témoignage d'avoir été strictement honnête et de n'avoir jamais rien publié qui ne pût être lu par tous.

Le livraison de janvier 1892 présente un intérêt exceptionnel. Dans trois domaines différents, elle a trois articles de valeur. Le premier est une étude de M. W. Burchardt sur les grandes banques d'émission et la future banque nationale suisse, étude intéressante, remplie de faits et qui sera d'un grand secours à toutes les personnes qui s'occupent de ces questions ardues; — le second, de M. Edouard Rod, est un magistral exposé de l'évolution actuelle de la littérature française; — le troisième est un éloquent et vigoureux appel de M. Ed. Tallichet en faveur de la paix. Considérant que tant que la question d'Alsace ne sera pas réglée, il n'y aura aucune sécurité pour l'Europe, M. Tallichet conjure l'Allemagne de rendre cette province à la France, moyennant quelque compensation, le Tonkin ou Madagascar, par exemple, et le démantèlement des forteresses du pays qui fut tour à tour français et allemand.

À côté de ces graves études, une large place est faite à la littérature d'imagination. La Revue donne la première partie de deux nouvelles de M. Jean Menos et de M. Hémy — un nouveau venu — et un délicieux conte de M. Henri Warnéry. Enfin le contingent des chroniques complète excellentement le livraison. On remarquera avec plaisir qu'après une longue interruption, la chronique italienne renaît sous une plume alerte et charmante. Nous souhaitons à la Bibliothèque universelle le meilleur succès pour 1892.

BONIVARD A CHILLON. Drame historique en un acte et trois tableaux, par Un Huguenot, Genève, R. Burkhardt.

Le titre de ce drame est un peu lourd pour ce poème dialogué. Il constitue plutôt une série de tableaux historiques, très vivants d'ailleurs, bien conçus et qui rendent bien la pensée maîtresse qui les a inspirés. La signature: « Un Huguenot, » montre que la préoccupation religieuse y tient pour le moins une aussi large place que l'intention patriotique. Il y a de beaux vers, malgré quelques faiblesses par-ci, par-là.

En somme, c'est un essai assez heureux de célébrer en une œuvre poétique le héros de Chillon, chanté en si puissantes stances par Byron. Une traduction du poème anglais et des notes historiques complètent ce petit volume, qui prend place à côté de Martin Luther et de l'Israël des Alpes, du même auteur.

Après M. Oltramare, M. C. Grivet, avocat à Fribourg, publie un Commentaire de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, dont la première livraison (un vol. grand in-8^o de 124 pages) vient de paraître à l'imprimerie Auguste Jaquin, à Lausanne. Spécialement destiné à la Suisse romande, cet ouvrage est conçu sur le type du Commentaire du Code des obligations, de Schneider et Fick, c'est-à-dire qu'il reproduit le texte de chaque article de la loi et le fait suivre d'un bref commentaire. Il sera utile aux praticiens.

JEUNES ET FORTS. Deux discours par Eugène Bersier. Lausanne, Imer, éditeur.

C'est une heureuse pensée des éditeurs de la Petite bibliothèque du chercheur, qui d'avoir réimprimé à part ces deux discours adressés par Eugène Bersier aux jeunes gens des Unions chrétiennes, réunis en conférences universelles. Le premier, prononcé à Paris en 1855, traite des causes éloignant les jeunes gens du christianisme, et le fait avec cette finesse d'observation; cette large sympathie et cette vigueur morale qui caractérisent Bersier. Dans le second, dit à Genève, l'éminent orateur s'est occupé des rapports du christianisme et de l'imagination, et a su, dans cette question délicate, ne rien sacrifier des droits de la conscience morale et accorder cependant à l'imagination et à l'art, son enfant, la place qu'elle réclame dans notre existence pour l'embellir. Les deux sujets sont restés actuels, et très actuels en même temps qu'originale la manière dont Eugène Bersier les a étudiés. C'est une lecture à la fois instructive, intéressante et édifiante, qu'on ne saurait trop recommander aux jeunes gens... et aux autres.

DÉPÊCHES

Berne, 26 décembre. — Il existe deux concessions pour la construction d'une ligne Interlaken-Brienz par la rive gauche et par la rive droite du lac de Brienz. La première doit coûter 3 millions, la deuxième 3 1/2 millions. Le Conseil fédéral estime que l'une ou l'autre de ces concessions doit être abandonnée. Les justifications financières doivent être four-

nies dans le délai de deux ans; l'admission de l'une fera tomber la concession pour l'autre entreprise.

Zurich, 26 décembre. — Le bruit court qu'un consortium de maisons importantes à la tête duquel se trouverait M. Fierz-Landis est à la veille de se constituer pour réaliser la fusion du Central et du Gotthard, ou plutôt pour opérer le sauvetage des actions du Bankverein.

Bâle, 26 décembre. — La faillite particulière de Wuest et Kling sera probablement prononcée mardi. Les employés de cette maison perdent leur épargne de plusieurs années, qui leur était retenue comme cautionnement.

Rome, 26 décembre. — Les délégués italiens MM. Malvano, Miraglia, Monzilli et Strengher vont partir incessamment pour Zurich, où ils vont terminer les négociations des traités de commerce.

Un accord est probable sur les bases suivantes: les raisins frais, au lieu de 5 francs, payeraient 3 fr. par quintal. On n'augmenterait pas le droit actuel de 3 fr. 50 pour les vins en tonneaux. Pour les vins en bouteilles, les droits seraient de 1 fr. pour les vins dont le prix est inférieur à 20 fr. par hectolitre et de 2 fr. pour ceux dont le prix est supérieur à 20 fr.

Madrid, 26 décembre. — Quatre pétards ont éclaté pendant la messe de minuit dans la cathédrale de Valence. Le maître-autel a été détruit. Il y a plusieurs blessés. Deux arrestations ont été faites.

Paris, 25 décembre. — Le père d'Anastay est pharmacien; son frère étudiant en médecine.

Un reporter du Temps est allé voir le malheureux père de l'inculpé. Il résulte de ces déclarations que, depuis l'assassinat du boulevard du Temple, il était habitué par l'affreux soupçon que son fils était l'assassin de Mme Dellard. Le signalement publié, ses relations — qu'il connaissait — avec la famille de la victime, les indices découverts à Lyon confirmaient ses craintes. L'inculpé est resté plusieurs jours à Paris sans venir voir son père. Mais il avait rencontré son frère. Le 6 décembre, il se décida à venir. On parla de l'assassinat de Mme Dellard. « Il répondit par des monosyllabes aux questions que lui je posais, dit M. Anastay. Un jour je lui dis: « Si tu allais te promener au boulevard du Temple, ne craindrais-tu pas d'être pris pour l'assassin? — Ah! la bonne plaisanterie, riposta Louis, il ne manquera pas que cela! D'ailleurs, je ne m'en prive pas d'aller me promener par là. » « A la maison, il était la gaieté même. Quand Louis était là présent, son exubérance et son calme imperturbable nous inspiraient confiance; dès qu'il était sorti, la même hantise nous repréait.

Paris, 26 décembre. — Anastay s'est décidé à faire des aveux hier soir en présence du chef de la sûreté. Il raconte ainsi la scène du crime: La baronne Dellard vint lui ouvrir la porte, le reconnut et le fit entrer. Après quelques mots, Anastay, montrant un tableau, dit: « C'est le portrait de votre mari ». Machinalement la baronne se retourna; l'assassin en profita pour lui trancher la gorge. Il fouilla les meubles lorsque la bonne entra. Alors, affolé, il se rua sur elle, mais le couteau glissa dans ses mains et Anastay la croyant morte s'enfuit sans rien emporter; il entra dans un chalet de nécessité pour laver le sang, puis alla dîner chez une dame du boulevard Beaumarchais, chez laquelle il était prié.

Ed. FERR, éditeur.

TEMPS PERDU

Il m'arrive parfois de faire ma toilette sans avoir de Congo, la fine savonnerie. Au parfum plus exquis, plus frais que le printemps. Se laver sans Congo, c'est bien perdre son temps! Savonnerie Victor Vassier, Paris. Ag. dép. FRAY & SAUNIER, 85, rue Tupin, Lyon.

VOULEZ-VOUS ÉVITER

les contrefaits du délicieux dépuratif GOLLIEZ au brou de noix phospho ferrugineux; exiger sur chaque flacon la marque des deux palmiers. Sirop anti-rachitique par excellence pour remplacer l'huile de foie de morue. 6633

Vente en gros: pharmacie GOLLIEZ, Morat.

La carte de l'Europe modifiée.

A quoi tiennent les destinées des peuples. L'apothicaire de Cromwell a raconté que le Protecteur n'avait pas été à la garde-robe depuis huit jours quand il fit guillotiner le roi. C'est à peu près dans les mêmes conditions de santé que Henri III fit assassiner le duc de Guise et son frère. Charles IX était aussi l'homme le plus constipé de son royaume. C'est également dans un de ces moments qu'il ordonna la Saint-Barthélemy. On pourrait multiplier les exemples de ces personnages qui, par suite d'une constipation mal équilibrée, ont subordonné les plus graves événements à leur état de santé. Qui sait si la carte de l'Europe n'aurait pas été changée si la pharmacopée ancienne avait eu en sa disposition cette merveille moderne, le purgatif Gérardel. La démonstration est inutile à faire, lorsqu'on saura que le purgatif Gérardel, à base de substances végétales, d'un goût délicieux, se prend sous forme de petites tablettes qu'il faut croquer un instant avant de manger, ne cause aucune colique et agit avec une rapidité que n'atteint aucun autre purgatif, pour cette raison qu'il arrive à l'estomac pour ainsi dire tout digéré, comme une sorte d'émulsion purgative causée par la salive dans laquelle il se trouve mélangé. Il se répand alors instantanément et généralement sur toutes les muqueuses et produit son action sur tous les points à la fois. Le purgatif Gérardel doit pour l'avenir remplacer les pilules dures et indigestes, les capsules d'huile de ricin, les poudres insolubles, les eaux minérales nauséabondes, les tisanes chauffantes, etc. Son prix, 1 fr. 50 la boîte (en France), est à la portée de toutes les bourses. Dépôts à Lausanne: pharmacies Amann, Kuenzi, Grandjean, Morin, Buttin. 6638

Mon remède de famille. — Chaulin-sur-Clarens, canton de Vaud, 22 septembre 1889. — Je peux recommander chaleureusement et de bonne conscience les véritables pilules suisses du pharmacien Richard Brandt, à tous ceux qui souffrent d'inappétence, palpitation, malaise général, etc. J'emploie avec grand succès, depuis nombre d'années, les pilules suisses dans ma famille, contre les maladies suisses. Louise Coune. Il faut toujours bien faire attention à ce qu'on reçoit les véritables pilules suisses du pharmacien Richard Brandt et pas de contrefaits. Chaque boîte doit porter une croix blanche sur fond rouge. 6694

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Table with columns for Depart de, Mat., Mat., Mat., Mat., Jour, Soir, Soir, Soir. Lists various ports like Genève, Yvon, Rolle, Thonon, Evian, Morges, Ouchy-L., Vevey, Clarens, Montreux, Chillon, Villeneuve, Bouvet, Evian D., Ouchy A., Bouvet, Villeneuve, Chillon, Montreux, Clarens, Vevey, Ouchy-L., Evian, Thonon, Morges, Rolle, Yvon, Genève, Evian D., Ouchy A.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555m; Long.: 6°38'6"; Lat.: 46°31'. — Barom.: 713; Therm.: 9.6; Haut. d'eau: 1m03.

Table with columns for Decembre moyenne, Baromètre 713. Thermomètre, Pluie, Vent, Soleil. Includes a barometer chart showing pressure over time.

Bourse de Lausanne du 26 décembre 1891.

Table with columns for Actions Banque canton., vandoise, Demande, Offre. Lists various banks and financial institutions like Caisse hypothécaire, Banque d'épargne, Société La Suisse, etc.

PREDICATIONS A LAUSANNE

Dimanche 27 décembre. VALENTIN: à 9 1/2 h. du matin, M. Cornforth (collecte trémière). — à 10 3/4 h., école du dimanche. — à 7 1/2 h. du soir, M. Cornforth (collecte trémière). — Lundi 28 décembre, à 8 h. du soir, réunion de prières.

A nos abonnés.

L'administration de la Gazette de Lausanne reçoit dès ce jour les abonnements pour 1892. Elle prie instamment les abonnés dont l'abonnement expire le 31 décembre 1891 de le renouveler le plus tôt possible afin d'éviter un trop grand encombrement les derniers jours de l'année. Bureaux: rue St-François, 20.

Bourse de Genève (Service téléphonique.)

Table with columns for 24 Déc., 26 Déc., Clôture, 11 h. 3/4. Lists various bonds and financial instruments like 3 1/2 % Fédéral 1887, 5 % Fédéral 1890, etc.

Changes du 24 décembre 1891.

Table with columns for DEMANDÉ, OFFERT. Lists exchange rates for various countries like France, Italie, Londres, Amsterdam, Allemagne, Vienne.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Direction Alphonse SCHELER
PRIX DU DIMANCHE
Bureaux à 7 1/2 h.
Rideau à 8 heures

LA JEUNESSE des Mousquetaires

DRAME en 5 actes et 11 tableaux par A. Dumas et A. Maquet.
Pour les Fêtes du Nouvel-An
REPRÉSENTATIONS les 1, 2 et 3 janvier.

CERCLE LITTÉRAIRE

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le lundi 28 décembre, à 5 h. du soir.
ORDRE DU JOUR: Opérations statutaires.

TEMPLE DE MORGES

Dimanche 27 décembre à 7 1/2 h.

Le dimanche à Londres.

Conférence publique sur la plus grande ville du monde, sa situation, ses monuments, son activité et le repos du dimanche dans une cité de 5 millions d'habitants, par M. J. CAILLE

PLACE DE PATINAGE DAIGLE

à 20 minutes de la Gare (20,999 mètres de superficie)
Première glace splendide

BULLETIN du Conseil communal de Lausanne

6450. Le Greffe municipal de Lausanne reçoit, dès ce jour, les abonnements au bulletin pour l'année 1892. Prix de l'abonnement, 2 fr. 50.

Changement de domicile.

M. Tailleur, agent d'affaires, à Lausanne, donne avis au public qu'en suite de sa nomination de Préposé aux poursuites pour l'arrondissement de Montreux, il a remis son bureau d'affaires à son collègue M. Cherpillod, demeurant au Grand-Pont, maison Novrazz. 6394

Procuration.

John MATTHEY, huissier-exploitant, porteur d'un acte de capacité pour l'office de procureur-juré, ouvrira son bureau d'agent d'affaires le 15 janvier prochain, maison Camille Gollotrey, à Echallens 6621

Vient de paraître: POÉSIES et Chansons d'enfants

PAR Eugène RANBERT avec musique de H. Plumbhof et illustrations de E. Vulliamin élég. cartonné, fr. 5.
B. BENDA, libraire-éditeur Lausanne, 3, rue Centrale.

Vient de paraître: JOURS ENVOIÉS

POÉSIES par M. M. Melley Préface de M. Ch. Secrétan 1 vol. in-16: 3 fr. 50.

Au foyer de Luther

par M. Ch. BIELER directeur du Collège Galliard. 1 vol. petit in-16: 80 c. (Petite bibliothèque du Foyer).

Librairie F. PAYOT

1, rue de Bourg. 6630

GRAND ASSORTIMENT de vannerie fine

AU MAGASIN A. GUIGNARD-ROUX 3, Louve 3. 6472

ABONNEMENTS-EINLADUNG

Wir laden anmit ein zum Abonnement auf das kommende Jahr 1892. Die „Allgemeine Schweizer Zeitung“

gegründet am 1. October 1873 als das Organ der unabhängigen eidgenössischen Partei der gesammten deutschen Schweiz, steht jetzt in ihrem 19. Jahrgang. Sie erfährt während dieser Zeit fortwährend erfreulichen Zuwachs an Abonnenten und Inseraten, an Telegrammen, Correspondenzen und sonstiger Mitarbeiterschaft.

Abonnementspreis durch alle schweizerischen Postämter: Vierteljährlich 4 Fr. 20, halbjährlich 8 Fr. 20, jährlich 16 Fr. 20. Für Deutschland: Vierteljährlich 4 Mark 40 u. s. w.
Wir machen darauf aufmerksam, dass Inserate commercieeller und industrieller Art, welche überall von den HH. Haasenstein & Vogler entgegengenommen werden, in der „Allgemeinen Schweizer Zeitung“ bei ihrem gewählten Leserkreis im In- und Ausland besonders wirksame Verbreitung finden.

F. Payot, libraire-éditeur, Lausanne.

Vient de paraître: D'après nature. Récits et portraits par Mlle Eug. Pradez, avec une préface de M. Philippe Godet, in-16, Fr. 3 50

Au Foyer romand. Etretnes littéraires pour 1892. Prose et poésie, in-16 illustré, 4 —
SOUVENIRS D'UN ALPINISTE, par E. Javelle, 2^e édit., in-16, L'Étang aux fées. Contes et nouvelles, par H. Warnery, in-16, 3 50

AVIS PRÉALABLE

Sous peu de jours nous ferons paraître LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POURSUITE POUR DETTES ET LA FAILLITE

LA POURSUITE POUR DETTES ET LA FAILLITE

avec explications populaires à l'appui de chaque article et qui comprendra: 1. Les dispositions des lois exécutives des 25 cantons et demi-cantons. 2. Le tarif fédéral des taxes. 3. La liste de tous les arrondissements de poursuite.

LA FAMILLE

JOURNAL POUR TOUS, ILLUSTRÉ publié sous la direction de M. A. VULLIET paraissant deux fois par mois en livraisons de 24 pages in-8, ornées de gravures. 33^e ANNÉE — 1892

BOURRELETS EN COTON

pour rendre étanches les jointures des portes et fenêtres. L'application de ces bourrelets contre les jointures des fenêtres et des portes fait éviter la formation du givre ou de la glace et empêche le froid, etc., de pénétrer, rendant ainsi les chambres absolument exemptes de courants d'air.

ORDRES DE BOURSE

Genève, Zurich, Paris, etc. Vente et achat de titres. Valeurs à lots au comptant. Paiement de tous coupons. G. ART & Cie Banque et change, Rue Centrale, Genève. TÉLÉPHONE 6224

THÉ NOIR

Souchong Peckoe sup^o, 4 liv. 8 fr., franco en Suisse contre remboursement. STAMM pharmacien - droguiste 2975 Chêne - Bourg GENEVE

MAISON DE 1^{er} ORDRE

[6347] de Porto-Maurizio demande pour la place de Lausanne un représentant pour la vente de ses huiles d'olives garanties pures. Commission avantageuse. Offres avec références à adresser COMPTOIR Th. ECKEL J.-J. Lauly, BALE.

ON CHERCHE

[6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service. Prière d'adresser les offres à J.-H. Christian, rue de l'Entrepôt, Genève. tel0043x

LA BIBLIE EN IMAGES

un magnifique volume in-4, relié toile, Fr. 15.— L'ancien-Test. à part, 6.50 Le Nouv.-Test., 7.50

AU BON GÉNIE 3, rue St-François 3 LAUSANNE POUR ÉTRENNES Grand assortiment de Robes de chambre. COIN DE FEU — FLOTTEURS

CHOCOLAT SUCHARD ARTICLES DE FANTAISIE pour fêtes de Noël et Nouvel-An. BONBONS AU CHOCOLAT PRALINÉS — GIANDUJA — NOISETTES

COMBUSTIBLES HOUILLE FLAMBRANTE, 1^{re} qualité, pour cuisines. HOUILLE BELGE, sans fumée, pour grilles de chambre. ANTHRACITE NOISETTE, spécialité pour calorifères inextinguibles.

Maison S. Lob-Ségal, Vevey. VENTES DE FIN D'ANNÉE Occasions extraordinaires, voir les étalages.

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFÈVREURIE Maison Louis MUGNIER Rue du Marché 3, Genève.

CACAO LACTÉ A LA VIANDE BRANDT 6609. Aliment complet le plus riche et le plus agréable pour malades (affections d'estomac, de foie, des intestins et de la poitrine), convalescents, enfants, nourrices, etc.

VIN MEDICINAL DE TOKAY de la maison Ern. STEIN, propriétaire de vignes à ERDO-BENYE, près TOKAY 6330

MAGASIN de MUSIQUE F. SCHREIBER Successeur de C. VOGT Lausanne 2, Grand-Pont 2, Lausanne

ON CHERCHE [6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service.

ORDRES DE BOURSE Genève, Zurich, Paris, etc. Vente et achat de titres. Valeurs à lots au comptant. Paiement de tous coupons. G. ART & Cie Banque et change, Rue Centrale, Genève. TÉLÉPHONE 6224

THÉ NOIR Souchong Peckoe sup^o, 4 liv. 8 fr., franco en Suisse contre remboursement. STAMM pharmacien - droguiste 2975 Chêne - Bourg GENEVE

MAISON DE 1^{er} ORDRE [6347] de Porto-Maurizio demande pour la place de Lausanne un représentant pour la vente de ses huiles d'olives garanties pures. Commission avantageuse. Offres avec références à adresser COMPTOIR Th. ECKEL J.-J. Lauly, BALE.

ON CHERCHE [6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service. Prière d'adresser les offres à J.-H. Christian, rue de l'Entrepôt, Genève. tel0043x

MÉDAILLE D'OR L'Exposition Universelle, Anvers 1865 CHOCOLAT SUCHARD NEUCHÂTEL, Suisse. MÉDAILLE D'OR Exposition universelle Paris 1889.

VICHY ADMINISTRATION: PARIS, 8, boulevard Montmartre, 28289 PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. — Elles ont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les Aigreurs et Digestions difficiles.

OLD ENGLAND Grande exposition de mouchoirs de poche anglais, toutes les qualités et tous les genres. Article étonnant à bords de couleurs ajoutés, la douzaine 1.50, 1.75 et 2.45.

100 FRANCS Récompense à la personne qui pourra indiquer séjour actuel de M. Franz Lambert, de Graz (Autriche), ainsi que de sa sœur, Augusta Geetz. Ecrite avocat C. Servi, rue Pandolfini, Florence (Italie). 6653

DEMANDE DE PLACE 6635. Une jeune fille intelligente, d'honorable famille, connaissant la couture, les ouvrages du sexe et la vente, parlant assez bien le français, cherche à se placer au plus tôt auprès des enfants dans une bonne famille de la Suisse française ou à l'étranger.

COMPAGNIE „Singer“ SEULES MAISONS: Lausanne: Cas du Théâtre. Vevey: Rue du Lac 15. Dépôts dans toutes les villes du canton. 6272

MAGASIN de MUSIQUE F. SCHREIBER Successeur de C. VOGT Lausanne 2, Grand-Pont 2, Lausanne

ON CHERCHE [6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service.

ORDRES DE BOURSE Genève, Zurich, Paris, etc. Vente et achat de titres. Valeurs à lots au comptant. Paiement de tous coupons. G. ART & Cie Banque et change, Rue Centrale, Genève. TÉLÉPHONE 6224

THÉ NOIR Souchong Peckoe sup^o, 4 liv. 8 fr., franco en Suisse contre remboursement. STAMM pharmacien - droguiste 2975 Chêne - Bourg GENEVE

MAISON DE 1^{er} ORDRE [6347] de Porto-Maurizio demande pour la place de Lausanne un représentant pour la vente de ses huiles d'olives garanties pures. Commission avantageuse. Offres avec références à adresser COMPTOIR Th. ECKEL J.-J. Lauly, BALE.

ON CHERCHE [6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service.

ON CHERCHE [6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service.

OLD Only Fashionable English Tailors OLD England English Tailors GARRANTIE TAILLEUR GARANTIE

BEX-LES-BAINS (Vaud) L'HOTEL BELLEVUE est à vendre ou à louer pour le 15 mai prochain. 6630

CHAR DE CÔTÉ (6365) ressorts pincettes, essieux patentes, landaus, omnibus et autres voitures. Ravelin, Eau-Vives 39, Genève. n3132x-6365

A LOUER (6510) campagne Pré Seilla, avenue de l'Eglantine. 14 p. avec nomb. dépendances. S'adr. à MM. de la Harpe & Châtelanot, Bourg 33.

A LOUER (6072) pour le 24 juin 1892, un magasin situé dans le meilleur quartier de la ville. S'adresser Hoirs Winandy, Bourg 31.

A VENDRE une collection complète, soit 23 écus des tirs fédéraux de 1842 à 1890. S'adr. à MM. Haasenstein & Vogler, sous H 1495 F, à Fribourg (Suisse). 6560

A LOUER huilerie du Calvaire (6646) avec machines perfectionnées et outillage complet, pressoir, rebatte, etc. S'adres. à M. Jordan, propriétaire, à Cour, ou à M. Cherpillod, contentieux, Grand-Pont, à Lausanne.

A REMETTRE (6629) joli magasin toilerie et nouveautés avec 1^{er} étage au centre de la ville. Cond. av. avant. Fusterie 3, GENEVE.

Occasion unique. (6641) A remettre, dans une ville au bord du Léman, un magasin d'épicerie fine d'un excellent rapport. L'affaire conviendrait surtout à un jeune homme actif et intelligent. S'adresser sous chiffre M 14205 à l'agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, à Lausanne.

Monsieur et Madame Paul de Mandrot, Mlle Georgina de Mandrot et leur famille font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher père et grand-père. Alfred de MANDROT allié de Beausobre décédé à Genève le 24 décembre.

M. et Mme Bugnon-Jaquet et leurs enfants, Mlle Caroline Bugnon, à St-Prex, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher père et grand-père. Monsieur Samuel Bugnon-Aubert ancien Juge de Paix que Dieu a retiré à Lui à l'âge de 81 ans. L'ensevelissement aura lieu dimanche 27 décembre prochain à 1 heure du jour. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

CERCUEILS en tous genres et à tous prix. Transports funéraires. A la réception de lettres ou télégrammes, expédition immédiate et franco par retour du courrier, à toute destination. Fr. Hessewiler, Lausanne. Fleurs, couronnes et couvertures mortuaires. TÉLÉPHONE 156 Adr. télégr.: Cercueil s, Lausanne

ON CHERCHE [6626] pour une demoiselle, Soeurine, parlant le français et l'allemand, une place de volontaire dans un bon hôtel ou enfant, pour apprendre le service.